

Manéglise

38 éléments de patrimoine remarquable dont

33 bâtiments

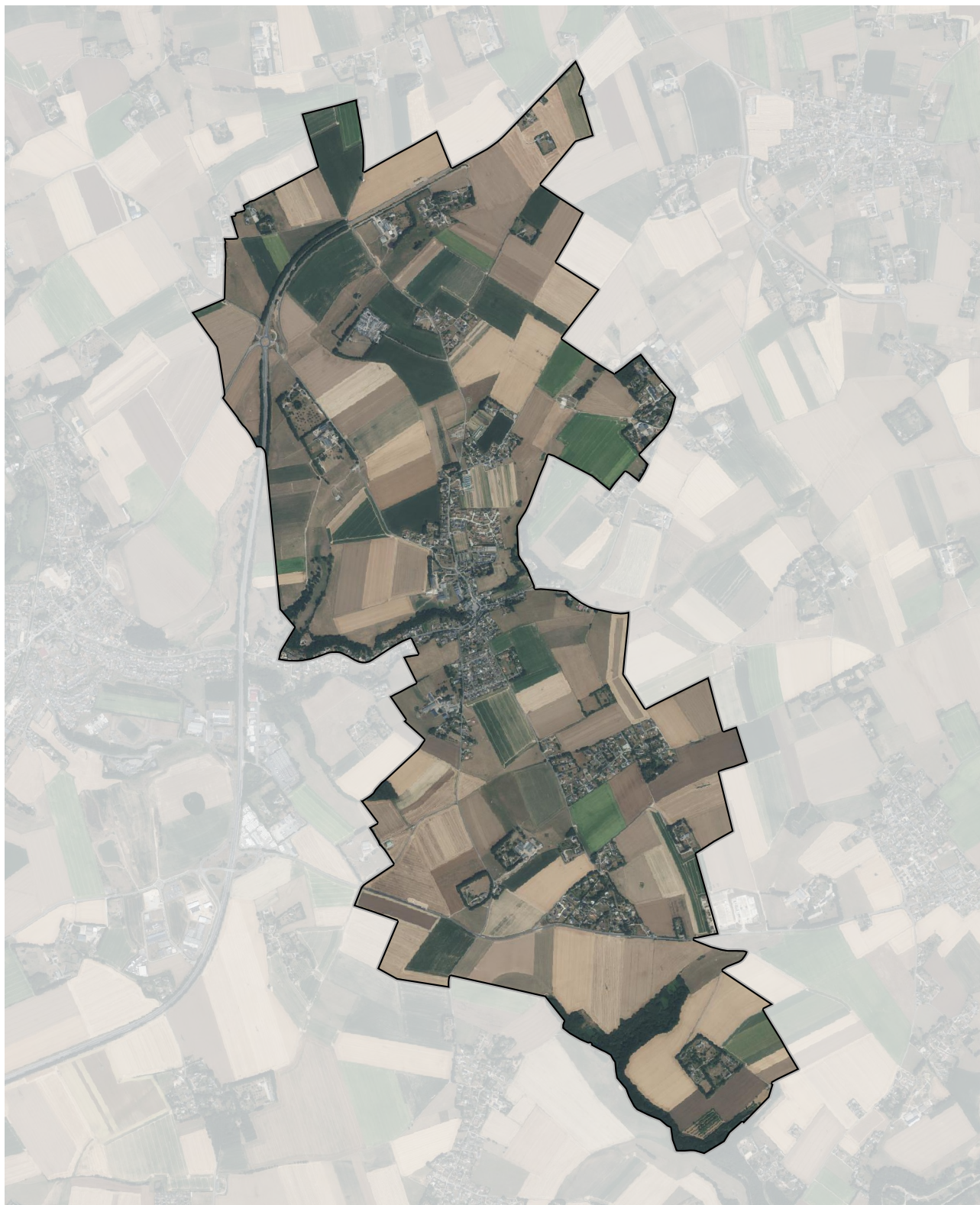
de niveau 3

Aucun parc et jardin

de niveau 3

Aucun ensemble cohérent

de niveau 2



MAN1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0A0195



Superficie
244 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

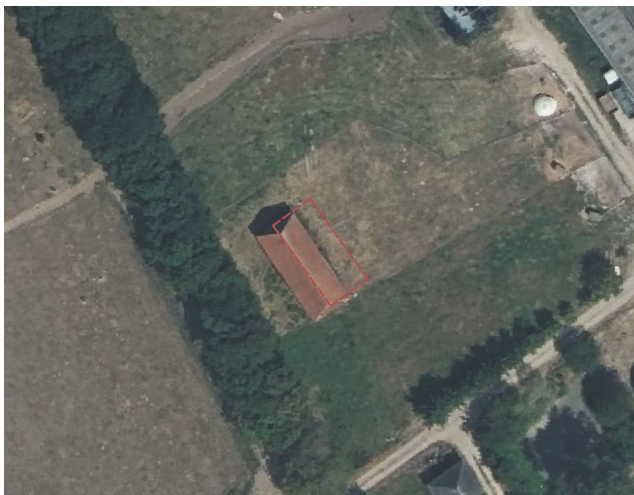
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0191

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **179 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

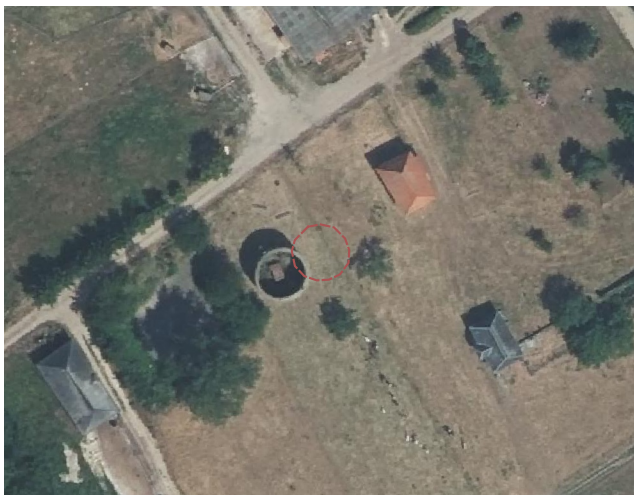
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN3 • COLOMBIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0192

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **98 m²**



DESCRIPTION

Edifice en brique et pierre. Soubassement en silex. Absence de toiture



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

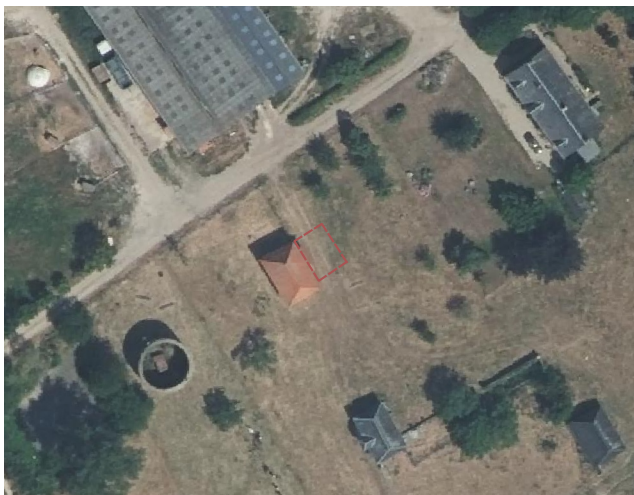
MAN4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0192



↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **60 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0192



↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **186 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

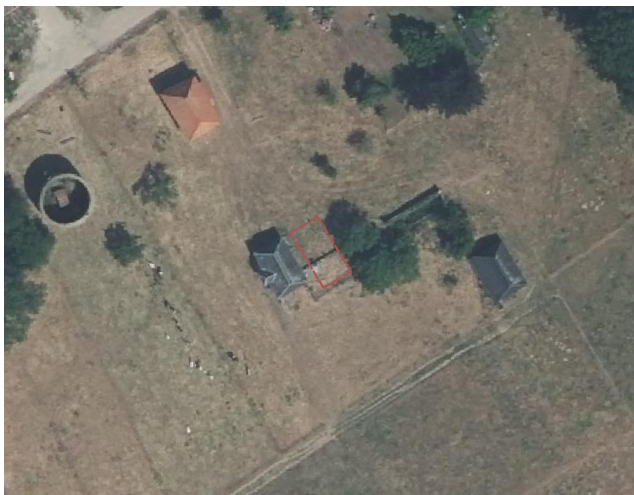
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN6 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
0A0192

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **80 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en silex et en pierre. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
0A0224

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **204 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0773

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **106 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

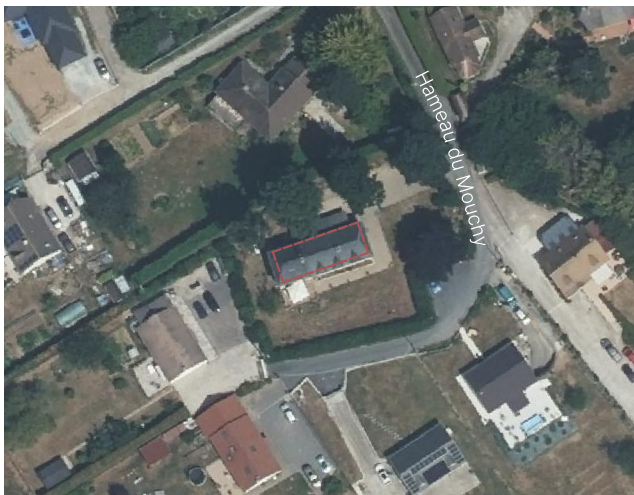
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN9 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZC0023

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **114 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN10 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0828

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **54 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et pierre



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN11 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

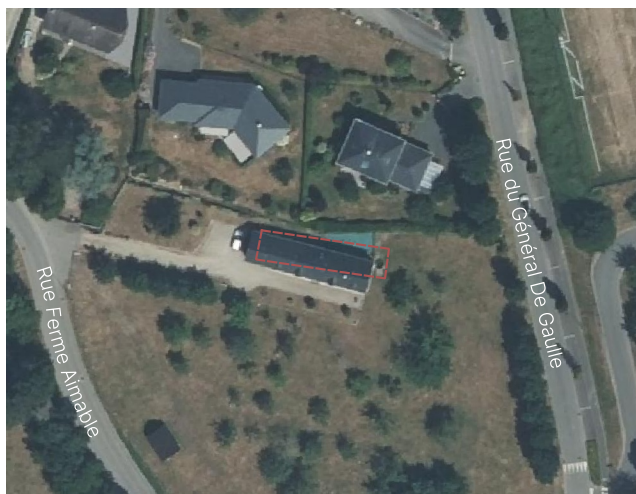
INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
OB0848



Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

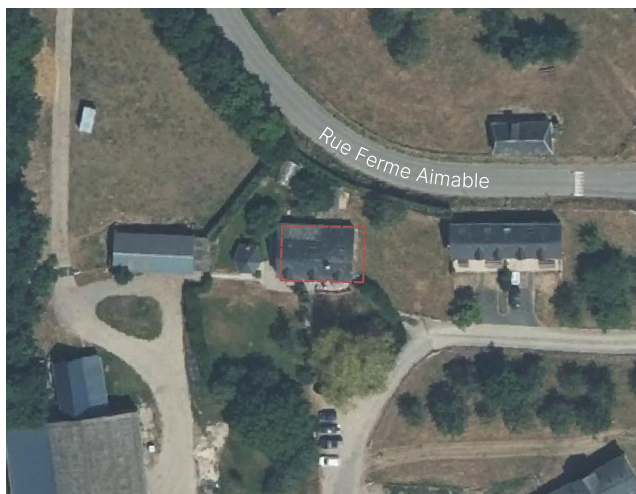
MAN12 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
OB0936

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **178 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

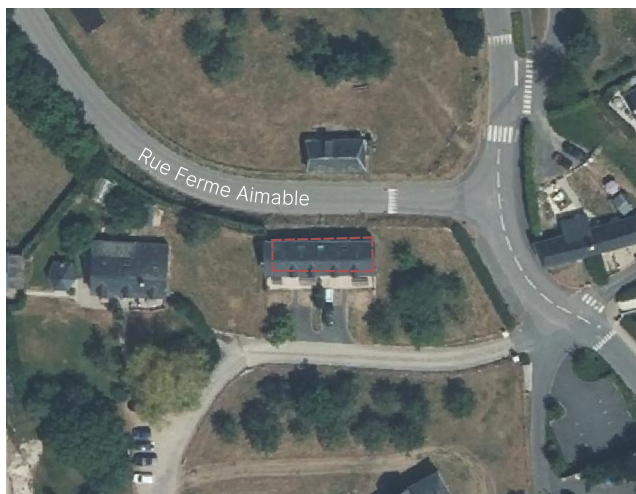
MAN13 • GÎTES - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
OB0936

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **127 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN14 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0215

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **112 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique, façade Est en colombage et soubassement en pierre. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN15 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
OB0937



Superficie
394 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

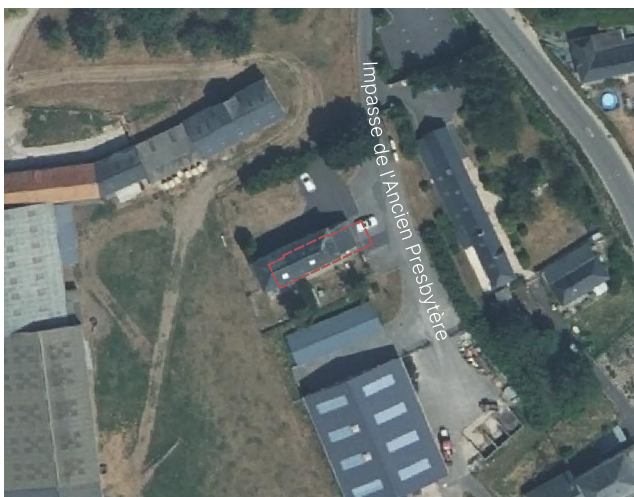
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN16 • ANCIEN PRESBYTÈRE - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0807

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **108 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

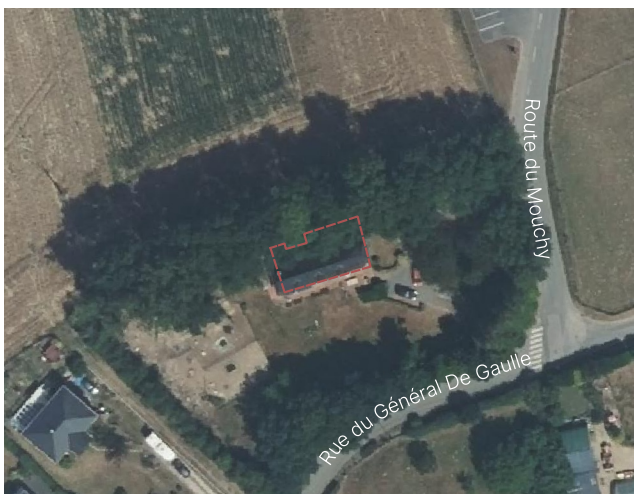
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN17 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZA0017

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **173 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

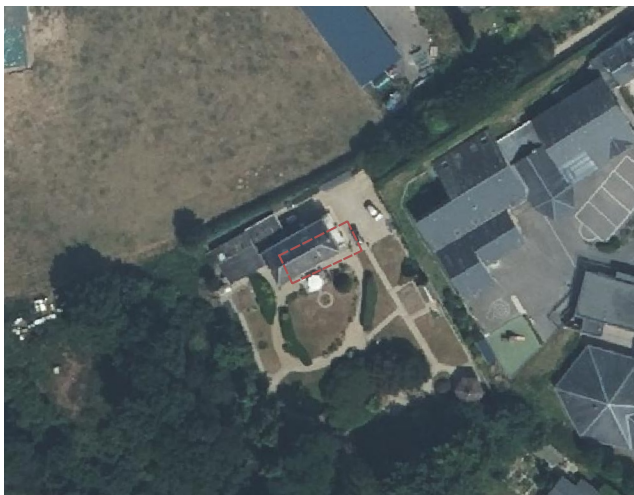
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN18 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0805

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **96 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

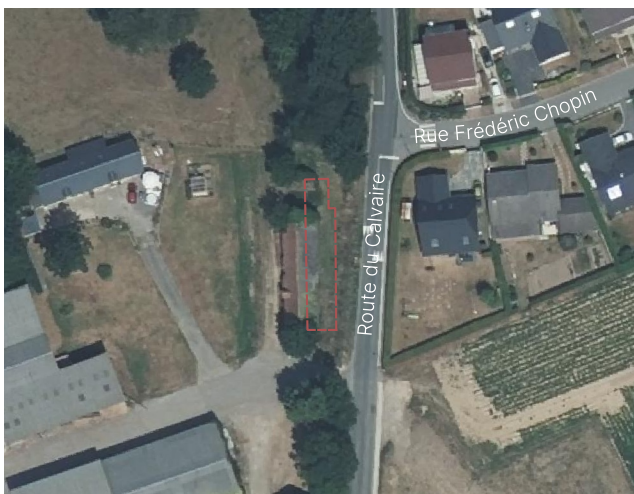
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN19 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0928

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **168 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN20 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0743

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **101 m²**



DESCRIPTION

Toiture en chaume



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN21 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZL0107



Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN22 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZD0025

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **206 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN23 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZL0125

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **284 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

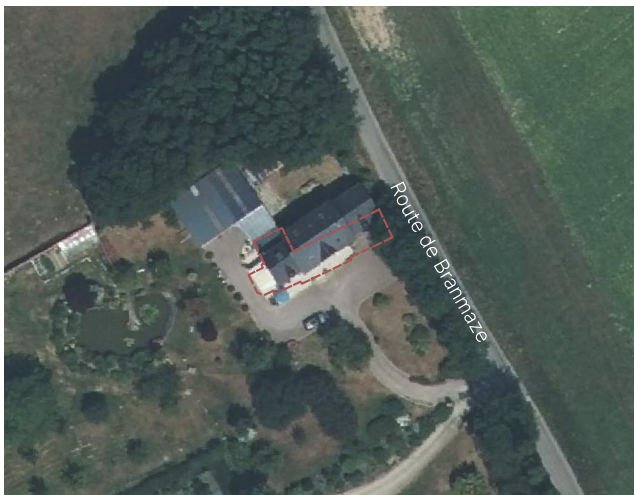
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN24 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZL0124

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **209 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN25 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZL0125

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **264 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

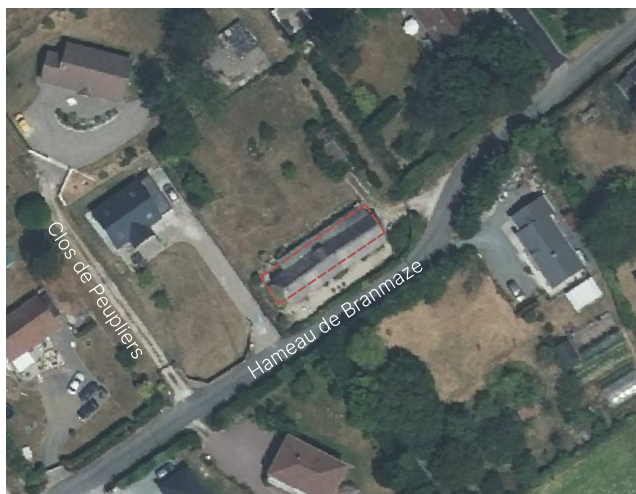
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN26 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZH0128

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **169 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN27 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
ZI0108

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **170 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, une partie de la façade est en colombage. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

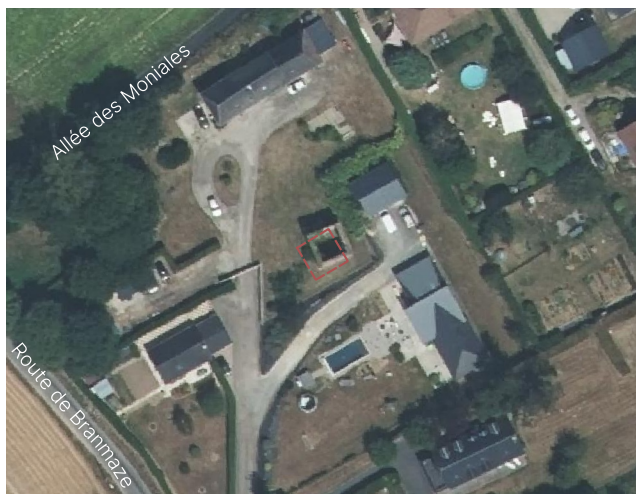
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN28 • COLOMBIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZI0108

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **54 m²**



DESCRIPTION

Edifice en brique, pierre et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN29 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0820

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **321 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN30 • GÎTE - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0820

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **129 m²**



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN31 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
OB0820

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **320 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN32 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence
cadastrale
ZI0111

↖ ↗ Superficie
↙ ↘ **179 m²**



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN33 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Référence
cadastrale
OB0890



Superficie
214 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique, silex et pierre. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

